



PV COMMISSION SPORTIVE D25 9 octobre 2024

1. Demandes de report

La Commission Sportive a donné son accord pour les demandes suivantes :

- **D25 D2-1 J1 Roche Besançon 9 / Lantenne-Verrière 2** : une date a été convenue entre les deux capitaines : la rencontre aura lieu vendredi 25/10 à 20h30. Les deux équipes doivent prêter attention à ne faire jouer que des joueurs qualifiés à la date initiale prévue (20/09) et ne provoquant pas de brûlage sur les journées suivantes J2 et J3 qui auront déjà été jouées.
- **D25 D2-1 J4 Pelousey 3 / Champlive 2** : report de la rencontre du 01/11 au vendredi 08/11 à 20h30, à la demande de Pelousey (indisponibilité de joueurs) avec accord des 2 équipes.

2. Championnat par équipes journée 2

- **D25 D4-1 Champlive 5 / Goux-les-Usiers 3**

Goux-les-Usiers 3 a joué à 3 joueurs (1^{ère} fois, RAS).

- **D25 D4-1 Frasne 2 exempt**

Oubli de remonter sa feuille de rencontre contre exempt.

→ Demande de composition de l'équipe à envoyer au plus tard vendredi 11/10 à la Commission Sportive

→ Amende 15 €

- **D25 D4-1 Champlive 4 / Goux-les-Usiers 4**

Goux-les-Usiers 4 a joué à 3 joueurs (1^{ère} fois, RAS). La rencontre a eu lieu à Goux-les-Usiers cause problème de salle occupée à Champlive. Le club de Champlive, prévu pour recevoir, ne s'est pas chargé de gérer et remonter la feuille de rencontre comme il se devrait.

- **D25 D4-1 Saint-Vit 8 / Roche Besançon 14**

Saint-Vit 8 a aligné un poussin, Noam NDAHAYO, ce qui est interdit en championnat seniors. Le joueur n'a pas marqué de point-partie, ce qui n'altère pas le score de la rencontre.

→ **L'équipe de Saint-Vit 8 est considérée comme ayant joué à 3 joueurs (1^{ère} fois, RAS).**

- **D90 D3-1 Danjoutin 6 / Giromagny 3**

Brûlage cas E des joueurs de Giromagny Alain HINSINGER et Gilbert GRANDEMANGE qui ont participé à la journée 1 dans une équipe de numéro inférieur (Giromagny 2 en R4)

→ Les 5 parties gagnées par le joueur G.GRANDEMANGE ne sont pas comptabilisées dans le score de la rencontre. Le score devient 8-10 au lieu de 3-15. Les parties individuelles sont conservées pour les points-classement des joueurs.

→ **L'équipe de Giromagny 3 est considérée comme ayant joué à 3 joueurs (1^{ère} fois, RAS).**

- **D90 D4-3 Giromagny 4 exempt**

Oubli de remonter sa feuille de rencontre contre exempt.

→ Demande de composition de l'équipe à envoyer au plus tard vendredi 11/10 à la Commission Sportive

→ **Amende 15 €**

3. Rappels pédagogiques

- **Equipe exempt « à l'extérieur »**

Lorsqu'une équipe est exempt en position « extérieur » sur le calendrier, un petit bug subsiste, jamais corrigé à ce jour : on ne peut pas utiliser le passe-équipe pour remonter la feuille GIRPE dans SPID.

→ Il convient alors, soit d'utiliser, sur la fenêtre d'identification qui s'ouvre lors de la remontée, un identifiant/mot de passe ayant la permission « gestion administrative complète » ou « Saisie-Remontée des feuilles de rencontre », soit d'effectuer directement la saisie de la composition d'équipe dans son Espace Club (accessible en cliquant sur l'équipe concernée sur la page d'accueil, puis sur l'œil en face de la rencontre)

Quoiqu'il en soit, en cas de difficulté pour remonter une feuille, il est du devoir du club de prévenir par mail le responsable ou la commission sportive dans les délais impartis pour remonter une feuille, en joignant le classeur GIRPE.

- **Inversion du lieu d'une rencontre**

Lorsque les deux équipes décident d'inverser le lieu d'une rencontre pour jouer dans la salle de celui qui devait se déplacer, il incombe toujours à l'équipe qui devait initialement recevoir de s'occuper de la feuille de rencontre de A à Z.

L'équipe qui devait se déplacer n'a pas les droits pour remonter la feuille de GIRPE dans SPID.

En revanche, il convient également d'indiquer le lieu réel de la rencontre dans le cartouche rencontre, qui propose par défaut le lieu initial. Une feuille de rencontre doit raconter ce qui se passe réellement (lieu, date, heure, ...)



Jean-Michel HELLER
Commission Sportive Départementale